

# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

## DÉCRET N° 2025 – 472 DU 16 JUILLET 2025

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de l'Agence territoriale de  
Développement agricole du Zou-Couffo.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ÉTAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole ;
- vu** le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- vu** le décret n° 2022-174 du 09 mars 2022 portant approbation des statuts de l'Agence territoriale de Développement agricole du Zou-Couffo ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juillet 2025,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de Développement agricole du Zou-Couffo, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Adolphe ADJANOHOUN**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Armel Hervé Mahoutin DJEGUE**, représentant de la Présidence de la République ;



- monsieur **Koffi Philippe GANTIN**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **Macaire AGBANTE**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Rafiou CHALLA**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Jonas Babatoundé HOUESSO**, représentant de l'Association nationale des Communes du Bénin ;
- monsieur **Lionel Robert GUEZODJE**, représentant de la Chambre nationale d'Agriculture.

## **Article 2**

Monsieur **Adolphe ADJANOHOUN** est nommé président du Conseil d'administration.

## **Article 3**

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

## **Article 4**

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

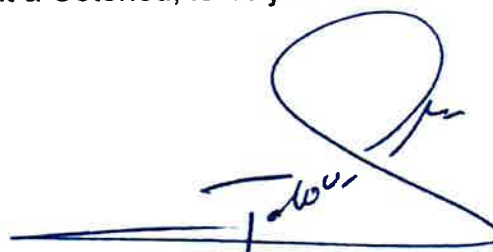
## **Article 5**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-555 du 27 octobre 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de Développement agricole du Zou-Couffo ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juillet 2025

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage  
et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOU

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MAEP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7, JORB : 1.